

Le 18 juillet 2022

Travaillez au soleil en toute sécurité cet été

Pour diffusion immédiate

En prévision des chaleurs estivales, la Commission des accidents du travail (CAT) rappelle aux travailleurs et aux employeurs de l'Île de tenir compte de la sécurité au soleil en travaillant.

Une trop grande exposition aux rayons UV du soleil peut endommager la peau et les yeux, et les températures élevées sont susceptibles d'augmenter le risque de stress thermique et de coups de chaleur. Les employeurs et les travailleurs doivent être conscients des risques liés à l'exposition au soleil; ils sont également tenus de s'assurer que des précautions efficaces sont en place pour protéger les gens qui sont obligés de travailler au soleil et à la chaleur.

« Tout comme pour n'importe quel danger en milieu de travail, les employeurs doivent se doter d'un plan pour prévenir le stress thermique et l'exposition excessive au soleil lorsque les travailleurs sont exposés à la chaleur et au soleil, a souligné Danny Miller, directeur de la Division de la santé et de la sécurité au travail pour la CAT. Il faut évaluer les conditions du milieu de travail, définir les mesures de protection contre le soleil et la chaleur à mettre en place, s'assurer que les travailleurs connaissent les risques, et leur fournir la formation et l'équipement nécessaires. »

Même si les conditions varient selon la nature du travail et le milieu, les mesures préventives suivantes peuvent aider à réduire les risques de stress thermique et d'exposition aux rayons nocifs du soleil :

- Boire beaucoup d'eau.
- Limiter son exposition au soleil, surtout lorsque l'indice UV est élevé.
- Se couvrir avec des vêtements amples et opaques et porter un chapeau à rebord large.
- Porter des lunettes de protection contre les rayons UV, ainsi qu'un écran solaire et un baume pour les lèvres (avec un FPS minimum de 30).
- Prendre ses pauses à l'ombre ou dans un lieu climatisé, si possible.
- Surveiller les signes de stress thermique chez soi-même et chez les autres. Parmi les symptômes, on trouve notamment la faiblesse, la douleur musculaire, les étourdissements, les nausées et l'élévation anormale de la température corporelle.

Si une personne ressent des symptômes de stress thermique, elle devrait quitter le lieu dans lequel elle se trouve, boire de l'eau, surveiller ses symptômes et aviser quelqu'un au cas où elle aurait besoin d'aide ou d'un traitement médical.

On peut se renseigner davantage sur la sécurité au soleil en milieu de travail sur le site Web de la CAT à l'adresse wcb.pe.ca/SunSafety.

-30-

Pour plus d'information : Communications de la CAT
news@wcb.pe.ca, 902-894-0362, ou 1-800-237-5049 (sans frais)